

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 février 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Nathalie Bellavance  
Mme Caroline Desbiens  
M. Simon Paquin,  
formant quorum sous la présidence de M. Réal Leclerc, vice-président

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

Observateurs : Mme Nathalie Ricard  
M. Alain de Choinière

---

#### **CE-2019-134-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2019-135-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2019-136-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 JANVIER 2019**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 janvier 2019, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2019-137-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la sécurité publique du 27 novembre 2018 ;
  - b) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 4 février 2019.
- 

#### **CE-2019-138-DEC RECLASSEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la nécessité de revoir l'orientation de la fonction de directeur des ressources humaines afin de mettre de l'avant le développement de l'organisation au lieu des relations de travail;

ATTENDU QUE la modification substantielle de la description de tâches requiert une révision de la classification du poste avec l'outil de classification pour les postes-cadres;

ATTENDU la révision du positionnement relatif du poste de directeur des ressources humaines afin d'être en lien avec celui constaté dans les autres grandes organisations municipales;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines de recommander au comité exécutif d'autoriser le reclassement du poste de directeur des ressources humaines de la classe 10 à la classe 12.

---

**CE-2019-139-DEC      ACCEPTATION / FIN DES TRAVAUX /  
PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE  
VERS LE SECTEUR LACHENAIE / DEUXIÈME (2<sup>e</sup>)  
PAIEMENT / SUBVENTION / PROGRAMME  
VELOCE II DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) de produire une résolution municipale pour attester l'acceptation finale des travaux de prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie, dans l'axe du chemin Saint-Charles, selon ce qui est stipulé dans le programme de subvention Véloce II;

ATTENDU QUE tous les travaux de pavage, de déplacement d'utilités publiques, d'aménagement paysager et de création d'haltes routières sont complétés depuis l'automne 2018;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages, y compris la correction des déficiences partielles, produit par la Direction du génie et projets spéciaux;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages et le certificat de paiement final produits par le service des aménagements paysagers de la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU QUE le montant final des travaux est de 5 255 479,20 \$ (t.t.c.) selon ce qui est mentionné dans le rapport produit par la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU le tableau d'analyse des coûts;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est en attente du deuxième (2<sup>e</sup>) versement de la subvention de 920 000 \$ accordée par le MTQ dans le cadre du programme Véloce II pour le volet 1, « Développement des transports actifs dans les périmètres urbains », soit la somme de 460 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a appliqué les obligations légales en matière de contrat des organismes municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 28 janvier 2019, que le comité exécutif atteste que les travaux de prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie, sur une distance de 9,2 km dans l'axe du chemin Saint-Charles, sont terminés.

QUE le montant final des travaux est établi à 5 255 479,20 \$ (t.t.c.).

QUE le tableau d'analyse des coûts produit par la Direction de l'administration et finances fasse partie intégrante de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution abroge la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1273-DEC.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Direction de la région métropolitaine du ministère des Transports du Québec, au bureau de Laval.

---

**CE-2019-140-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTES / CLUBS DE MOTONEIGE / VÉHICULES HORS ROUTE / RÈGLEMENT 229**

ATTENDU QUE le règlement 229 concernant les véhicules hors route prévoit la signature d'ententes avec les clubs désirant utiliser les sentiers sur le territoire de Terrebonne pour la pratique de la motoneige;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc. ont exprimé la volonté d'utiliser les sentiers désignés sur le territoire de la Ville de Terrebonne, selon ce qui est prévu au règlement ci-avant mentionné ;

ATTENDU la rencontre tenue le 19 novembre 2018, sollicitée par M. Joël Goulet, dans le cadre du sous-comité du comité de circulation, en présence du représentant de la Direction de la police, M. Éric Savard, des représentants des divers clubs ci-haut mentionnés, d'un représentant de la Direction du génie et projets spéciaux, Mme Nancy Lafrance, et d'un représentant de la Direction de l'entretien du territoire, M. Michel Yannakis;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-11-DEC, adoptée le 9 janvier 2019, acceptant le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 25 janvier 2019, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes entre la Ville de Terrebonne et le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc., ententes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2019-141-DEC      TRANSFERT / DOSSIERS LITIGIEUX / DEVEAU AVOCATS / TRIVIUM AVOCATS**

ATTENDU la lettre Me André Bourgeois, avocat de la firme Deveau avocats, datée du 21 janvier 2019, informant la Ville de Terrebonne qu'il se joindra à la firme Trivium avocats à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 et que certains de ses collègues se joindront également à ladite firme ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait requis de Me Bourgeois, par lettre du 22 janvier 2019, la liste de tous les dossiers qui seront, à compter du 1<sup>er</sup> février, transférés à Trivium avocats;

ATTENDU QUE Me Bourgeois transmettait à la Ville de Terrebonne, le 24 janvier 2019, une liste des dossiers qui pourront être transférés à la firme Trivium dans le meilleur intérêt de la Ville considérant que leur suivi est déjà supervisé par Me Bourgeois;

ATTENDU QU'il est opportun de mandater la firme Trivium avocats afin de poursuivre l'ensemble des dossiers mentionnés à cette liste, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le tout sous la supervision de Me Bourgeois ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 28 janvier 2019, que le comité exécutif autorise la poursuite des dossiers mentionnés à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante par la firme Trivium avocats et que Me André Bourgeois en soit la personne responsable auprès de la Ville.

---

**CE-2019-142-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / CRÉDITS / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 520 043,18 \$ préparée le 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- b) la liste crédits du fonds d'administration au montant de 1 582,45 \$ préparée le 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- c) la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 789 733,11 \$ préparée le 4 février 2019.

---

**CE-2019-143-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 411 649,04 \$ préparée le 31 janvier 2019.

---

**CE-2019-144-DEC      PÉRIODE DE PROBATION / DIRECTEUR ET  
COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ  
CIVILE / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE le conseil municipal, le 18 juin 2018, nommait M. Sylvain Dufresne à titre de directeur de l'incendie à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU la modification du titre de la fonction suite à l'adoption de l'organigramme par le conseil municipal en date du 10 décembre 2018, portant le numéro 639-12-2018 ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Dufresne terminera sa période de probation à ce poste le 13 février 2019 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 28 janvier 2019, que M. Sylvain Dufresne soit et est confirmé à titre de directeur et coordonnateur municipal de la sécurité civile à la Direction de l'incendie.

---

**CE-2019-145-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONSEILLÈRE EN DOTATION ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE le conseil municipal, le 13 août 2018, autorisait la nomination de Mme Claudia Edwards à titre de conseillère en dotation et développement organisationnel à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE Mme Claudia Edwards terminera sa période de probation à ce poste le 14 février 2019 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 25 janvier 2019, que Mme Claudia Edwards soit et est confirmée à titre de conseillère en dotation et développement organisationnel à la Direction des ressources humaines.

---

**CE-2019-146-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION D'UNE FONCTION-CADRE / DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE, suivant le départ à la retraite du présent directeur des ressources humaines, la description de fonction fut mise à jour afin de conférer au poste de directeur des ressources humaines un caractère d'envergure face aux changements à venir ;

ATTENDU QUE les travaux de la Direction générale et la Direction des ressources humaines ont conduit au résultat suivant :

NOUVEAU		ANCIEN	
Titre	Classe	Titre	Classe
Directeur – Direction ressources humaines	12	Directeur – Direction ressources humaines	10

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 4 février 2019, que le comité exécutif entérine la nouvelle classification dont le détail apparaît à l'annexe A, jointe à la présente.

---

**CE-2019-147-DEC SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT / FOURNITURE D'UNIFORMES DE POMPIERS ET D'OFFICIERS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-289-DEC, adoptée le 21 mars 2018, acceptant la soumission de la société Fundy Tactical pour la fourniture d'uniformes de pompiers et d'officiers (lot 1) pour un contrat d'un (1) an au montant de 46 673,12\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA18-10002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA18-10002 pour la fourniture d'uniformes de pompiers et d'officiers (lot 1) arrive à échéance le 21 mars 2019 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 12 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce,

pour une somme de 40 575,09\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,730%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 28 janvier 2019, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 22 mars 2019, la soumission pour la fourniture d'uniformes de pompiers et d'officiers (lot 1) avec la société **FUNDY TACTICAL** au montant de 35 290,35\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0029 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2019-148-DEC      AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE /  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA  
PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 11 janvier 2019, une confirmation de l'acceptation de deux (2) demandes de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres ;

ATTENDU QUE la subvention accordée est de 14 500\$ ;

ATTENDU QUE les dépenses seront réalisées en formation et en honoraires professionnels pour la révision du « Plan municipal de sécurité civile », et ce, afin de répondre aux demandes du programme ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire pour rendre disponibles les sommes reçues en subvention aux postes de dépenses prévues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 23 janvier 2019, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 14 500\$, comme suit :

Du poste budgétaire numéro :

1-01-381-23-001	Sécurité civile	14 500\$
-----------------	-----------------	----------

Aux postes budgétaires numéros :

1-02-230-00-416	Formation et perfectionnement	4 500\$
1-02-230-00-419	Service professionnel	10 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0024 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2019-149-DEC      NOMINATION / UN (1) POMPIER PERMANENT**

ATTENDU QUE le pompier Raymond Dusseault, pompier permanent, a signifié, le 4 janvier 2019, son désir de prendre sa retraite libérant ainsi un poste de pompier permanent, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

ATTENDU les effectifs déterminés à l'article 11.1 et à l'annexe IV de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

ATTENDU QU'un poste de pompier permanent devient vacant et que le concours INC 2019-02 a été ouvert pour pallier ce poste;

ATTENDU QUE le pompier à temps partiel Alexandre Tremblay a postulé pour le poste et qu'il est le pompier à temps partiel qui possède le plus d'ancienneté, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie et de la Direction des ressources humaines du 21 janvier 2019, que le comité exécutif entérine la nomination du pompier à temps partiel, M. Alexandre Tremblay, au poste de pompier permanent à compter du 18 février 2019.

---

**CE-2019-150-DEC      AUTORISATION DE PAIEMENT / COLLECTE  
SUPPLÉMENTAIRE / RÉSIDUS VERTS / AUTOMNE  
2018**

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les Villes de Terrebonne et de Mascouche (SA17-12001) est en vigueur depuis le début de l'année 2018 entre la Ville de Terrebonne et la société Enviro Connexions;

ATTENDU QU'une collecte de résidus verts a eu lieu le 22 novembre 2018, suite à une forte demande citoyenne, dans toute la Ville au prix tel que soumissionné pour les collectes automnales, soit 24 855,04\$ (taxes en sus) (selon l'option prévue au contrat);

ATTENDU QUE ce montant figure à la facture numéro 7215-032825 sous la mention de « collecte de sacs de plastique (feuilles) » et que cette facture doit être imputée à l'année financière 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 28 janvier 2019, que le comité exécutif approuve la facture numéro 7215-0000032825 (CA148067) émise par la société Enviro Connexions en date du 30 novembre 2018 pour la collecte et le transport des résidus verts lors de la collecte du 22 novembre 2018 et autorise la trésorière à payer à la société Enviro Connexions un montant de 24 855,04\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no. 2018-0518 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2019-151-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
ENTRETIEN ET OPÉRATION / FONTAINE DU  
PARC SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé, à l'automne 2013, à la revitalisation du parc Saint-Sacrement et une fontaine y a été installée;

ATTENDU Que le service des parcs et espaces verts a procédé, en 2015, à un appel d'offres public pour l'entretien et l'opération de cette fontaine pour une période d'un (1) an incluant deux (2) options de renouvellement (SA16-9037);

ATTENDU QUE le contrat (SA16-9037) pour l'entretien et l'opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement est arrivé à échéance;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 28 janvier 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'entretien et l'opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement pour une période d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2019-152-DEC      AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX  
D'ENTRETIEN ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES /  
COMPLEXE AQUATIQUE**

ATTENDU l'entente de gestion du complexe aquatique avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU la liste des différents travaux d'entretien et d'améliorations locatives devant être réalisés en 2019 au complexe aquatique présentée par Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour un montant de 84 391,65\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE les projets mentionnés ci-dessous ont été retenus lors de l'étude du budget 2019 :

<b>Projet</b>	<b>Description</b>	<b>Estimation budgétaire (t.t.i.)</b>
No 1	Réparation du toit au-dessus du local de Viagym	22 995,00\$
No 2	Remplacement de valves, filtres et plomberie	32 078,03\$
No 3	Mise à niveau sur le bateau pirate	22 420,13\$
No 4	Mise à niveau du système de contrôle automatisé pour l'éclairage de la piscine	6 898,50\$
<b>Total</b>		<b>84 391,65\$</b>

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 janvier 2019, que le comité exécutif autorise le paiement, sur présentation des pièces justificatives et des factures reliées à la réalisation des projets mentionnée ci-dessus, pour un montant total n'excédant pas 73 400\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0028, émis par l'assistante-trésorière, est joint à la présente.

---

**CE-2019-153-DEC      OFFRE DE SERVICES / ANALYSE COMPARATIVE  
ET DE PERFORMANCE / DELOITTE / LES  
COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.**

ATTENDU le dépôt, en avril 2018, du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) sur la gouvernance des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 358-07-2018 adoptant le « Plan d'action municipal en matière de gouvernance des organismes mandataires 2018-2019 » ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1442-DEC visant l'octroi d'un mandat afin d'évaluer la performance de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et l'accompagnement de la Ville et la coopération en vue d'élaborer une démarche de recherche de solutions durables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 janvier 2019, d'accepter l'offre de services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., datée du 24 janvier 2019, pour la réalisation d'une étude d'analyse comparative et de la performance de l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc. selon les étapes prévues au plan de travail, le tout pour un montant n'excédant pas 21 500 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0031 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2019-0030 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 22 572 \$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-



999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-710-00-411 (services professionnels), soit accepté.

---

**CE-2019-154-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-33-DEC, adoptée le 9 janvier 2019, autorisant l'adhésion de la Ville de Terrebonne au CSPQ pour l'achat regroupé visant le remplacement graduel du parc de micro-ordinateurs (Lenovo), et ce, jusqu'au 30 juin 2022 ;

ATTENDU QU'afin de conserver un parc de micro-ordinateurs adéquat et performant et le plus longtemps possible sous garantie et sous contrat de support, le remplacement annuel des appareils les plus anciens du parc est une solution recommandée ;

ATTENDU QUE le fabricant Lenovo a su répondre à nos attentes par le passé et est accepté comme fournisseur au CSPQ;

ATTENDU QUE le fournisseur Informatique ProContact inc. a su répondre à nos attentes par le passé et est autorisé par le fabricant choisi Lenovo ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 25 janvier 2019, d'accepter la soumission de la société **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, datée du 21 janvier 2019, pour le remplacement des ordinateurs désuets, le tout pour un montant de 78 569,25\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0023 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les équipements requis et leurs coûts pour l'ajout d'ordinateurs portables soient pourvus selon les quantités aux budgets respectifs suivants :

Financement	Qté	Description	Prix unitaire (t.t.c.)	Montant
Fonds de roulement	75	Ordinateurs Lenovo ThinkCenter M720Q Tiny	58 994,25 \$	90 334,99 \$
	75	Écrans d'ordinateur 24' Tiny-inOne	19 575,00 \$	

Que les appareils remplacés soient évalués après leur désinstallation et que quelques-uns soient mis à la disposition des responsables de la Direction du loisir et vie communautaire pour que les équipements puissent être offerts à des organismes du milieu. Pour les autres, conformément à la directive approuvée, ils seront recyclés et récupérés par une firme spécialisée en respectant les procédures de sécurité usuelles dans ces opérations.

---

**CE-2019-155-DEC      DEMANDE DE PRIX / ACHAT D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL / SALLE 207 / 790, RUE SAINT-PIERRE / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'achat d'équipement audiovisuel pour la salle numéro 207 du 790, rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

Simplevu inc.                                  22 346,31 \$ t.t.c.  
Solotech inc.                                  28 689,71 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Simplevu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 janvier 2019 de la Direction des technologies de l'information;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 25 janvier 2019, d'accepter l'offre de la société **SIMPLEVU INC.** pour l'achat d'équipement audiovisuel pour la salle numéro 207 du 790, rue Saint-Pierre, le tout pour un montant de 19 435,80 \$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0027 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2019-156-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 14h25.

---

---

Président

---

Secrétaire